Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203350-20260702-20260602V-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SENVEN-LEHART

**Séance du 25 juin 2026**

20h00

**PRESENTS** : LE GRAËT Anthony, RAIMONDO Annette, LE LAY Cédric, FINET Sylvie, FLYNN Carine, HENRY Michèle, MEROT Fabien, LANDRIEU Anthony, LE FLOHIC Jérôme

**Nombre de conseillers en exercice** : 9 **Votants** : 9 **Présents** : 9 procuration : 0

**Secrétaire de séance** : RAIMONDO Annette

Date de convocation le 16 juin 2026

---

## 2026-06-02 vente de parcelle A 1123 à M. et Mme BERTRAND

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2221-1, L.3211-14 et L.3221-1
Vu les prix et conditions de la vente ;
Vu l'article 1593 du Code civil relatif aux frais d'acte notarié,

Décide de la vente à :

**M. et Mme BERTRAND**

Un terrain de 132 m2 de terrain nu x 3 euros : 396 euros

La parcelle de cette propriété est inscrite au cadastre A 1123

La vente de ce terrain est conclue pour un prix de 396 euros hors frais de notaire. Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

Le Conseil autorise le maire à signer les actes, qui seront passés en la forme authentique, en l'étude de Maitre RENAULT, COB Juris, notaire à Saint Nicolas du Pélem et Maël Carhaix

Impute la recette au Budget principal de la commune.

Fait et délibéré en Mairie les Jour, Mois et An Susdits

Le Maire

Anthony LE GRAËT